

SECURELEC, ORGANISME D'INSPECTION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Assurer la sécurité des biens et des personnes

Vous venez de recevoir le courrier de votre distributeur d'électricité vous demandant un contrôle OIBT (Ordonnance fédérale sur les installations électriques à basse tension)? Comme propriétaire ou représentant de ce dernier, il est de votre responsabilité de faire vérifier vos installations électriques à intervalles réguliers. Sans plus attendre, contactez Securelec: vous aurez affaire à un organe d'inspection indépendant, pleinement accrédité et dont le savoir-faire est reconnu. L'un des contrôleurs de la société, titulaire du brevet fédéral, interviendra rapidement et au meilleur prix à votre domicile ou sur votre lieu de travail (cantons de Genève et Vaud).

SECURELEC



Pour des raisons de sécurité, votre installation électrique existante doit subir périodiquement un contrôle. La périodicité de ce contrôle dépend des locaux où se situe l'installation électrique; elle est par exemple de vingt ans pour les immeubles d'habitation et les villas. Les constructions neuves, transformations et rénovations doivent, quant à elles, faire l'objet d'un contrôle «de réception» après travaux. Une inspection doit également avoir lieu lors de l'achat ou de la vente d'un bien immobilier. Quoiqu'il en soit, en cas de non-conformité, la remise en état devra être exécutée par une entreprise d'électricité autre que celle qui a procédé au contrôle. Si les installations sont déclarées conformes (à l'issue du premier contrôle ou après l'éventuelle remise en état), un rapport de sécurité sera alors délivré.

Service rigoureux et de qualité

Une installation électrique entretenue par des professionnels présente le plus haut niveau de sécurité et de fiabilité. L'indépendance de Securelec est le garant d'un contrôle neutre et objectif. Cette société d'inspection des installations électriques intervient depuis quinze ans pour le compte de particuliers, mais aussi de régies, communes, institutions, industries, etc.

En outre, Securelec propose des formations tout au long de l'année: cours de base sur les installations électriques destinés aux concierges et commis de régie, formation continue OIBT, cursus plus spécialisés (autorisations de raccorder ou pour électricien d'exploitation), etc.

Si vous souhaitez faire effectuer une inspection de votre propriété, vous inscrire à une formation ou bénéficier d'une autre prestation (caméra thermique, installation photovoltaïque, pollution électro-électromagnétique, etc.), n'hésitez pas à prendre contact avec Securelec! ■

CARLA ANGYAL

GROS PLAN

Présents pour votre audit énergétique en Romandie

Les experts de Securelec sont à même de réaliser un audit énergétique de votre bâtiment afin de vous faire économiser de l'énergie et vous permettre d'obtenir des subventions. Le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) a pour but de déterminer l'efficacité énergétique de l'enveloppe du bâtiment et la quantité d'énergie que ce bâtiment consomme dans le cadre d'un usage standard. Le CECB Plus ajoute à cette évaluation un rapport de conseil en vue d'une rénovation énergétique.

A noter que le CECB est en principe facultatif; cependant, certains cantons comme Vaud l'exigent en cas de transfert de propriété ou lors du remplacement d'une installation de chauffage.

Securelec

Securelec SA - Siège à Genève
45, av.de la Praille - CP 2007 - 1227 Carouge
Tél. 022 308 16 20 - Mail: securelec@securelec.ch
Filiale Vaud